

Rejoignez le cercle des donateurs du Festival

*Le festival 100% classique est une production de l'Orchestre de Chambre du Languedoc.
Il est subventionné par la ville de La Grande Motte*



Vous êtes fidèle à l'événement, mélomane passionné ou simple curieux, vous souhaitez apporter en tant que particulier ou entreprise votre soutien au Festival...

faites un don !



La Musique au service d'une aventure humaine

En proposant un choix d'œuvres et de styles très variés servis par des artistes et des formations de tout premier plan, le Festival 100% Classique est un moment privilégié dans la saison culturelle de la Grande Motte, une véritable fête de la Musique classique qui la rend accessible à tous. C'est grâce à votre soutien qu'il peut devenir un événement majeur du paysage culturel régional.

Vos dons nous aideront à :

- . Pérenniser notre tarification modérée pour rendre les concerts accessibles à tous.
- . Permettre aux jeunes générations de découvrir les trésors de la Musique classique.

Parallèlement à sa programmation, le festival 100% Classique propose des actions de sensibilisation auprès des scolaires ou programme un concert à destination du jeune public.

- . Renforcer l'image et le rayonnement du festival en développant ses outils de communication.
- . Favoriser la programmation des concerts « grands solistes ».



Soutenir le Festival permet de bénéficier de certains avantages :

A partir de 100€ *Amis du Festival*
tarif réduit pour 2 personnes

à partir de 500€ *Bienfaiteurs*
idem + 2 invitations (2 concerts de votre choix)

à partir de 1000€ *Mécènes*
2 invitations pour chaque concert
Accès à certaines répétitions / invitations aux cocktails

Pour rejoindre le cercle des donateurs du Festival 100% Classique, Il vous suffit de compléter le formulaire et de nous le retourner accompagné de votre règlement à l'ordre de *Orchestre de Chambre du Languedoc* organisateur de l'événement .

Un reçu fiscal vous sera automatiquement adressé (articles 200 et 238 bis-Code général des impôts)



Particuliers

Chaque don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% du montant du don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

(Exemple : le coût réel d'un don de 100€ n'est que de 34€ après réduction d'impôts.)

Entreprises

Déduction fiscale de 60 % du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel HT, avec la possibilité en cas de dépassement de ce plafond de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. (Exemple : le coût réel d'un don de 1000€ n'est que de 400€ après réduction d'impôts.)

Entreprises - Mécénat culturel

Au-delà de l'intérêt personnel que vous pouvez avoir pour la culture ou certaines actions culturelles de proximité, il faut envisager le mécénat culturel comme un partenariat s'inscrivant dans la stratégie de votre entreprise. C'est un moyen idéal pour communiquer autrement : - en externe, vis-à-vis de vos clients, de vos partenaires ou du grand public, - en interne, auprès du personnel de votre entreprise.

C'est une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général. C'est aussi une façon de soutenir le développement culturel local et donc de participer à l'attractivité de votre territoire. Le mécénat culturel est un acte simple, à la portée de tous, qui peut apporter beaucoup à votre entreprise.

FORMULAIRE DE DONATION

Nom, Prénom ou Raison sociale :

.....

Adresse / Siège social :

.....
.....

Secteur d'activité :

.....

€ Montant du versement joint :

.....

@ Adresse mail :

.....

Merci de libeller votre règlement à l'ordre de :
Orchestre de Chambre du Languedoc 66, las coustierrassas - 34790 Grabels

Un reçu fiscal vous sera automatiquement adressé (articles 200 et 238 bis-Code général des impôts)